

9272701311

M. Carrière (Joseph.)

Jugement ill. J. R. Deslois 18.

Toulon

L'École Internationale

des Expositions

ASSOCIATION INTERNATIONALE

POUR LE

DÉVELOPPEMENT DE LA SCIENCE, DES ARTS

ET DE L'ÉDUCATION

PARIS

IMPRIMERIE PAUL DUPONT

19, Rue du Croissant, 19

—
1900

L'ÉCOLE INTERNATIONALE

DES .

EXPOSITIONS

ASSOCIATION INTERNATIONALE

POUR LE DÉVELOPPEMENT

DE LA SCIENCE, DES ARTS ET DE L'ÉDUCATION

Président : M. LÉON BOURGEOIS

Secrétaire général : M. LIARD

Secrétaire général adjoint : M. EMILE BOURGEOIS

GROUPE FRANÇAIS

Président : M. GRÉARD

Vice-Présidents : MM. BROUARDEL, FONCIN, LAVISSE, LYON-CAEN,
G. MASSON, H. POINCARÉ

Secrétaires : MM. CHOUBLIER ET DELVOLVÉ

Conseil d'Administration :

MM.

BAYET. — BOIRAC. — LÉON BOURGEOIS. — E. BOURGEOIS.
BROUARDEL. — BRUNOT. — BUISSON. — E. CARRIÈRE.
CHOUBLIER. — CROISSET. — DELVOLVÉ. — ESPINAS. — FAGUET.
FONCIN. — GAZEAU. — GRÉARD. — HANNEQUIN.
L. HERBETTE. — A. KAHN. — LAVISSE.
LIARD. — LYON-CAEN. — G. MASSON. — P. MELON.
MERCET. — MOISSAN. — MORTREUIL. — OLIVIER. — PILLET.
H. POINCARÉ. — RABIER. — RENAULT. — SÉAILLES.

MEMBRES FONDATEURS

MM. ALGLAVE, Professeur à la Faculté de Droit de Paris. — PRINCE D'ARENBERG, de l'Institut, député du Cher. — DE BARTHÉLEMY, de l'Institut. — BAYET, Directeur de l'Enseignement primaire. — BERTHÉLEMY, Professeur à la Faculté de Droit. — BERTHELOT, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. — JOSEPH BERTRAND, de l'Académie Française. — BOIRAC, Recteur de l'Académie de Grenoble. — PRINCE ROLAND BONAPARTE. — BONNIER, Architecte du Gouvernement et de la Ville de Paris. — BOSSERT, Inspecteur général de l'Université. — LÉON BOURGEOIS, Député de la Marne. — E. BOURGEOIS, Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure. — BOUTMY, de l'Institut, Directeur de l'École des Sciences politiques. — BOUTROUX, de l'Institut, Professeur à la Sorbonne. — MICHEL BIÉAL, de l'Institut, Inspecteur général de l'Enseignement supérieur. — BROCHARD, Professeur à la Sorbonne. — BROUARDEL, de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris. — BRUNOT, Professeur à la Sorbonne. — BUISSON, Professeur à la Sorbonne. — BUQUET, Directeur de l'École centrale des Arts et Manufactures. — AD. CARNOT, de l'Institut, Inspecteur général des Mines. — EUGÈNE CARRIÈRE. — CAUWÈS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris. — M. CHOUBLIER, Professeur à l'École Française de Droit du Caire. — J. CLARETIE, de l'Académie Française. — CHAILLEY-BERT, Professeur à l'École des Sciences politiques. — COMITÉ DE PATRONAGE des Etudiants étrangers près l'Université de Grenoble. — CROISSET, de l'Institut, Doyen de la Faculté des Lettres de Paris. — DARBOUX, de l'Institut, Doyen de la Faculté des Sciences de Paris. — J. DEDEVOLVÉ, Agrégé de l'Université. — DICK MAY, secrétaire général du Collège libre des Sciences sociales. — MARCEL DUBOIS, Professeur à la Sorbonne. — DUCLAUX, de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur. — DUFOURMANTELLE, Secrétaire général de l'Alliance française. — ESMEIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris. — ESPINAS, Professeur à la Sorbonne. — D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Député de la Sarthe. — ETIENNE, député d'Oran. — E. FAGUET, Professeur à la Sorbonne. — FAUCHILLE, Directeur de la Revue Générale de Droit International. — FONCIN, Inspecteur général de l'Université. — A. FONTAINE, Directeur du Travail au Ministère du Commerce. — A. FOUILLÉE, de l'Institut. — GARIEL, de l'Académie de Médecine. — GAZEAU, Proviseur du lycée Louis-le-Grand. — GUSTAVE GEFFROY. — GIDE, Professeur à la Faculté de Droit de Paris. — GLASSON, de l'Institut, Doyen de la Faculté de Droit de Paris. — GRÉARD, de l'Académie Française, Vice-Recteur de l'Académie de Paris. — GUILLAIN, Député du Nord. — HAMY, de l'Institut, Directeur du Musée d'Anthro-

pologie. — HANNEQUIN, Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon. — HARAUCOURT, Directeur du Musée de Sculpture du Trocadéro. — L. HERBETTE, Conseiller d'Etat. — A. KAHN, Banquier. — LAVISSE, de l'Académie Française, Professeur à la Sorbonne. — LIARD, de l'Institut, Directeur de l'Enseignement supérieur. — LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris. — MABILLEAU, Directeur du Musée Social. — MAREY, de l'Institut. — MARILLIER, Maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes. — E. MASCART, de l'Institut, Directeur du Bureau central météorologique. — J. MASCART, Astronome à l'Observatoire de Paris. — MASPÉRO, de l'Institut, Professeur au Collège de France. — G. MASSON, Président de la Chambre de Commerce de Paris. — PAUL MELON, Secrétaire général de l'Association franco-écossaise. — MELOUZAY, Professeur au Lycée Condorcet. — MERCET, Vice-Président du Comptoir national d'Escompte. — MILNE-EDWARDS, de l'Institut, Directeur du Muséum. — MOISSAN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris. — MORTREUIL, Conservateur de la Bibliothèque Nationale. — NAGEOTTE, Médecin à l'Hospice de Bicêtre. — NOUFFLARD, Président de la Ligue Coloniale de la Jeunesse. — OLIVIER, Directeur de la Revue générale des Sciences. — PERRIER, de l'Institut, Professeur au Muséum. — PERROT, de l'Institut, Directeur de l'Ecole Normale supérieure. — PILLET, Professeur à la Faculté de Droit de Paris. — H. POINCARÉ, de l'Institut. — L. POINCARÉ, Professeur à la Faculté des Sciences. — PREVET, Sénateur de Seine-et-Marne. — RABIER, Directeur de l'Enseignement secondaire. — HENRI DE RÉGNIER. — L. RENAULT, Professeur à la Faculté de Droit de Paris. — RICHEL, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris. — SÉAILLES, Professeur à la Sorbonne. — SEIGNOBOS, Professeur à la Sorbonne. — J. SIEGFRIED, Sénateur de la Seine-Inférieure. — Société pour l'étude des questions d'Enseignement supérieur (Secrétaire général : F. LARNAUDE). — TANNERY, Sous-Directeur des Etudes scientifiques à l'Ecole Normale supérieure. — TARDE, Directeur du Bureau de Statistique au Ministère de la Justice. — TERRIER, Ingénieur civil. — WEISS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

PROJET DE STATUTS (1)
DE
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
POUR LE DÉVELOPPEMENT
de la Science, des Arts et de l'Éducation

ARTICLE PREMIER

L'Association Internationale pour le développement de la Science, des Arts et de l'Éducation a pour objet immédiat la création d'une École Internationale de l'Exposition Universelle de 1900.

Elle organisera des Écoles ou Congrès analogues auprès des Expositions internationales qui s'ouvriront à l'avenir. Elle se propose en outre d'organiser la collaboration intellectuelle entre les divers pays, notamment par l'institution d'un bureau central qui assure d'une manière permanente les rapports entre les Corps savants, Sociétés scientifiques, Universités et Établissements d'enseignement de toutes nations.

ART. 2

L'Association se compose des groupes qui adhèrent aux présents statuts et de ceux qui ultérieurement seront agréés par elle.

Chacun des groupes a son organisation autonome.

(1) Les statuts internationaux ne pourront être définitivement arrêtés et votés que par la première assemblée générale de tous les groupes constitués qui se réunira à Paris en mai 1900.

L'examen et la direction des affaires communes appartiennent à l'ensemble des groupes nationaux. Leur volonté s'exprime soit par les délibérations de l'Assemblée internationale, soit par des délibérations émanant de chacun des groupes et transmises au bureau international.

Les nationaux des pays où il ne se constituerait pas de groupe, s'ils ne se font pas inscrire dans le groupe d'une autre nationalité, pourront être admis, sur leur demande, à faire partie de l'Association Internationale à titre de membres correspondants. La condition de ces membres correspondants sera déterminée, s'il y a lieu, par un règlement ultérieur.

ART. 3

L'Assemblée internationale se réunit tous les deux ans. A chaque session, elle fixe la date et le lieu de la session suivante. Elle peut déléguer ce pouvoir au bureau international.

ART. 4

Dans l'intervalle des sessions ordinaires, l'Assemblée internationale peut être convoquée par le président, sur son initiative ou sur la demande d'un des bureaux et, dans l'un et l'autre cas, après adhésion de la majorité des bureaux.

ART. 5

Font partie de l'Assemblée internationale les membres de chacun des groupes nationaux.

ART. 6

L'Assemblée internationale connaît de toutes les questions exigeant une entente commune. Ses déci-

sions, pour lier les différents groupes, doivent être prises à l'unanimité des groupes. Au cas où certains groupes ne seraient pas représentés à l'Assemblée, leur consentement sera considéré comme acquis, s'ils n'ont pas fait opposition à la décision de l'Assemblée dans un délai de trois mois après sa notification.

ART. 7

Le Comité permanent de l'Association a son siège à Paris. Il se compose du président, des vice-présidents, du secrétaire général, du secrétaire général adjoint et du trésorier de l'Association, nommés par l'Assemblée internationale à la majorité des groupes.

Les présidents et secrétaires, ou les délégués spéciaux des groupes nationaux, prennent part aux séances du Comité avec voix consultative.

Les membres du Comité sont nommés pour deux ans et rééligibles.

ART. 8

Toutes les communications sont adressées au secrétaire général.

ART. 9

Tous les groupes concourent aux dépenses communes de l'Association.

L'Assemblée internationale règle les conditions de ce concours et fixe le budget en recettes et en dépenses.

Un règlement ultérieur déterminera le mode d'administration de ce budget.

GROUPE FRANÇAIS

DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE

POUR LE DÉVELOPPEMENT

DE LA SCIENCE. DES ARTS ET DE L'ÉDUCATION

STATUTS

ARTICLE PREMIER

Le Groupe Français a pour objet d'assurer en France le développement de la Science, des Arts et de l'Éducation par tous les moyens en son pouvoir et notamment :

1° En organisant la participation de la France à l'École Internationale de l'Exposition universelle de 1900 et aux Ecoles ou Congrès analogues, qui pourront être créés dans l'avenir auprès des Expositions universelles de France ou de l'étranger;

2° En créant en France des centres permanents de renseignements scientifiques internationaux et de relations personnelles entre travailleurs français et étrangers.

Le Groupe se propose d'ailleurs de laisser son œuvre largement ouverte à tout ce qui peut favoriser le développement de l'Éducation populaire.

ART. 2

Le Groupe Français a son principal établissement à Paris.

Il se compose de Groupes Régionaux qui sont et seront constitués en vue du présent objet.

ART. 3

Le Groupe comprend des membres fondateurs, des membres bienfaiteurs et des membres sociétaires.

Sont membres fondateurs, les personnes ayant fait partie du Comité d'initiative pour la constitution de l'Association. Pourront être nommés membres fondateurs, pendant les trois premiers mois d'existence de l'Association et après décision du Conseil d'Administration, toutes personnes capables de rendre à l'Association des services particulièrement importants.

Sont membres bienfaiteurs, les personnes ayant versé à l'œuvre une somme d'au moins 500 francs ou ayant aidé à la constitution de son capital de garantie par une contribution d'au moins 3.000 francs.

Sont membres sociétaires, les personnes qui versent la cotisation annuelle.

Les sociétés et associations peuvent faire partie du Groupe à titre de membres fondateurs, bienfaiteurs ou sociétaires.

Des personnes appartenant à des nationalités étrangères peuvent être membres du Groupe Français.

ART. 4

Les membres sociétaires sont admis sur leur demande par le Conseil d'Administration. La cotisation annuelle est fixée à 10 francs.

Sont membres sociétaires à vie les personnes qui ont racheté la cotisation annuelle par le versement d'une somme de 100 francs.

ART. 5

Tous les membres font partie de l'Assemblée générale et reçoivent de droit les communications et publications ordinaires du Groupe Français.

ART. 6

Le Groupe tient chaque année une Assemblée générale. La première réunion aura lieu à Paris. Ultérieurement, à chaque session, l'Assemblée déterminera le lieu et la date de la session suivante.

ART. 7

Dans l'intervalle des sessions, l'Assemblée générale est convoquée, s'il y a lieu, en session extraordinaire, soit sur l'initiative du Président et après avis conforme du Conseil d'Administration, soit sur l'initiative de la majorité du Conseil d'Administration.

ART. 8

Les votes de l'Assemblée Générale ont lieu à la majorité des voix.

ART. 9

Le Conseil d'Administration est composé de trente-six membres nommés en Assemblée générale. Il élit dans son sein un bureau composé d'un président, de vice-présidents, de deux secrétaires, faisant fonction de secrétaire général, et d'un trésorier.

ART. 10

Les ressources du Groupe Français sont : 1° les cotisations de ses membres ; 2° les subventions, donations et legs qu'il pourra recueillir ; 3° les droits versés par les auditeurs de ses cours et conférences ; 4° le revenu de ses biens.

ART. 11

Le compte général des recettes et des dépenses est présenté annuellement à l'Assemblée générale qui statue.

ART. 12

En cas de dissolution du Groupe Français, l'actif social sera, après liquidation et sur délibération de l'Assemblée générale, attribué à une société ayant un but d'éducation analogue, ou tendant à propager à l'étranger l'influence de la science et des lettres françaises.

NOTICE (1)**Ecole internationale de l'Exposition de 1900**

L'Ecole Internationale de l'Exposition de 1900 est l'œuvre première de l'Association Internationale pour le développement de la Science, des Arts et de l'Éducation.

Toute Exposition universelle se compose aujourd'hui d'une exhibition de produits et d'un ensemble de Congrès.

I. — L'Ecole internationale de l'Exposition se rattache à l'organisation des Congrès. Elle doit les relier entre eux, mettre à leur service ses moyens de propagande et diriger ses auditeurs vers les Congrès spéciaux, de nature à les intéresser. Par toute une partie de son enseignement, elle doit, en outre, servir d'organe intermédiaire entre les Congrès et le public.

Des conférences générales réuniront, selon un ordre rationnel, les principales questions agitées dans les Congrès. Elles auront pour objet de montrer dans leur réalité concrète, et autant que possible dans leur liaison, les plus récents progrès des arts et des sciences. Plus tard, réunies en volume, elles formeront un tableau synthétique de l'état présent de la civilisation.

II. — A l'exhibition des produits matériels correspond une deuxième série de conférences.

Dans les galeries de l'Exposition sont réunis et classés les produits de la nature, de l'industrie et de l'art de tous les pays. L'immense leçon de choses, ainsi étalée sous les yeux des visiteurs, a besoin d'un commen-

(1) Cette notice est extraite du rapport présenté par MM. Choublier et Delvolvé à l'Assemblée constitutive réunie le 25 novembre 1899, au Ministère de l'Instruction publique.

taire : les conférences techniques de l'Ecole internationale seront ce commentaire. Groupe par groupe, section par section, l'Exposition y sera étudiée, expliquée, dans un enseignement parlant aux yeux en même temps qu'à l'intelligence. Diverses dans leurs objets comme l'Exposition elle-même, ces conférences feront cependant un tout, elles seront étroitement liées aux conférences générales qui, en leur servant de cadre, assureront l'unité de l'enseignement.

Les conférences seront données partie dans les locaux mis par l'Exposition à la disposition de l'Ecole, partie à la Sorbonne, dans les salles du Musée social et dans celles du palais des Congrès.

Des visites dans les galeries, dirigées autant que possible par les conférenciers eux-mêmes, suivront, et en les illustrant, compléteront les conférences.

Le cercle de nos visites s'étendra au delà de l'Exposition. Méthodiquement organisées, des visites de Paris feront connaître les monuments qui disent l'histoire de la France en même temps que celle de l'art, les richesses des grands musées, les bibliothèques, les établissements de science et d'enseignement, depuis l'Université, le Muséum, le Collège de France, jusqu'aux groupes d'études populaires. Pour ces visites, le bureau du groupe français s'est déjà assuré le concours des directeurs de nos grands établissements publics. Non contents de nous donner des facilités spéciales, certains d'entre eux nous ont promis de faire eux-mêmes, sur place, des conférences aux membres de notre école. Il y a tout lieu d'espérer que cet exemple sera généralement suivi.

Les conférences de l'Ecole auront pour premier effet de remédier à la spécialisation croissante, qui est une condition nécessaire du progrès des sciences, mais qui deviendrait funeste au développement général de l'esprit, et, par conséquent, à la science elle-même, si un

enseignement synthétique ne lui servait de correctif.

Cependant l'Association internationale ne poursuit pas uniquement un but scientifique. Un enseignement portant sur l'ensemble des techniques est propre à manifester la liaison, non seulement des sciences et des arts, mais encore de toutes les activités humaines; par sa diversité, il attire des hommes de conditions et de cultures diverses; par son caractère synthétique, il les unit.

Les conférences générales, qui s'adressent à tous, doivent être suivies par tous. Les conférences techniques s'adressent non pas exclusivement, mais plus particulièrement à des publics spéciaux et très divers.

C'est ainsi, par exemple, qu'aux mois d'août et de septembre, en prévision de l'affluence des membres de l'Enseignement primaire, une partie de nos programmes sera consacrée aux questions qui les intéressent.

Aux mêmes programmes seront en tout temps inscrites des conférences qui attireront un public d'artistes, de spécialistes des diverses sciences et techniques.

Enfin, une section spéciale sera organisée pour les ouvriers des grandes industries, tisserands, métallurgistes, électriciens, etc... Dans des conférences qui leur seront réservées, ils apprendront à connaître l'outillage et les procédés des autres pays et tout ce qui peut perfectionner leur éducation professionnelle (1).

(1) Plusieurs sections étrangères, et tout particulièrement les sections anglaise et américaine, ont reçu déjà des offres nombreuses de la part d'industriels désireux d'envoyer à leurs frais des ouvriers aux conférences de l'Ecole. D'un autre côté, une entente est en voie de s'établir entre l'administration de l'Ecole et le Commissariat général d'Autriche, qui se prépare à recevoir en août plusieurs centaines d'élèves des écoles techniques autrichiennes, accompagnés de leurs maîtres. La Russie vient de décider également l'envoi à Paris, en 1900, d'élèves et de maîtres de ses écoles professionnelles. Enfin, des crédits sont demandés aux Chambres pour permettre à un certain nombre d'ouvriers français de visiter l'Exposition. L'Ecole internationale se dispose, après arrangement à intervenir avec le Gouvernement et les Commissariats étrangers, à tout organiser pour recevoir ces diverses délégations.

Ce rapprochement des publics les plus variés est un des objets essentiels que nous proposons, car il ne sera pas un simple rapprochement matériel; l'Ecole de l'Exposition, grâce à ses enseignements divers et à son enseignement commun, rendra sensible à des hommes de toutes classes l'étroite solidarité qui les unit.

Et comme ces hommes appartiendront à des nationalités diverses, ils prendront conscience aussi de la fraternité de tous ceux, quelles que soient leur langue et leur race, en qui vit un même désir de progrès social et de culture désintéressée. L'Ecole internationale veut, pour employer une vieille expression française, être une grande « amitié » entre individus de toutes nations, être un symbole de paix et même plus qu'un symbole, car c'est du contact des esprits, de la conscience claire de la collaboration universelle qu'il faut attendre l'établissement entre les peuples de rapports d'amitié réels et durables.

L'Ecole internationale ne disparaîtra pas avec l'Exposition de 1900, elle subsistera comme un organe essentiel des expositions universelles. Les prochaines expositions qui se préparent à Glasgow pour 1901, à New-York pour 1902, ont déjà demandé son concours.

Bureau central et bureaux nationaux

Le rôle de l'Association ne consiste pas seulement à organiser des écoles aux expositions. Une suite de rapprochements intermittents ne suffirait pas à établir entre les membres des divers groupes des rapports permanents et actifs. Ce but est atteint, au contraire, par l'institution du bureau central international et des bureaux nationaux de renseignements.

Pendant et après l'Exposition, le secrétariat international sera à même de centraliser tous les renseignements concernant les universités : programmes, résidences universitaires, équivalences, institutions de

chaires étrangères, etc., les sociétés et corps savants : statuts, bureaux, listes des membres, conditions d'admission, travaux et publications, congrès, etc.; les expositions artistiques, les bibliothèques, la librairie, etc., etc.

Ce bureau central sera un organe de réception et de transmission. De chaque bureau national, il recevra les renseignements et les transmettra à tous les autres bureaux. Les bureaux nationaux, de leur côté, seront en communication perpétuelle, d'une part, avec les bureaux régionaux qui se constitueront partout où tel ou tel ordre d'études spéciales l'exigera, et d'autre part, avec le bureau central international.

Ainsi sera fondée une organisation permanente de l'enseignement de la science et des arts, à la fois régionale et internationale, puisqu'elle aura des ramifications dans les centres principaux de tous les pays du monde.

Groupes étrangers

Un groupe anglais s'est constitué parallèlement au groupe français sur l'initiative de M. le professeur Geddes, de l'Université de Saint-Andrews (Écosse). Appuyé et secondé par la British Association et ses six mille membres, il prend la forme d'une grande Société anonyme sans bénéfices « not for profit » qui se propose d'employer ses capitaux à la création d'écoles d'expositions, de bureaux de renseignements scientifiques et généralement à toutes œuvres propres à assurer le développement des sciences, des arts et de l'éducation.

L'organisation du groupe anglais est la suivante : Vice-présidents : MM. James Bryce et sir Archibald Geikie; Comité exécutif : MM. Henry Higgs, esq., le professeur G. B. Howes, James Pollard, esq., sir Robert Pullar; Secrétaires : les professeurs Geddes et T. R. Marr; Trésorier : M. John Ross.

Dans le Comité général figurent les noms de lord Lister, sir Michael Foster, sir John Lubbock, sir John Murray, etc., etc.

Le groupe anglais est déjà assuré d'une grande affluence de public, d'étudiants et d'ouvriers. Il s'occupe en ce moment d'installer un camp aux environs de Paris, pour y loger une partie des membres de la section anglaise de l'École.

Le groupe belge est de même entièrement organisé : son conseil d'administration se compose de MM. les professeurs Goblet d'Alviella, Kurth, de M. ter Linden, de MM. les professeurs Mansion, Nyssens, Prinz, et de MM. Lambotte et Carton de Wiart, secrétaires. Le groupe belge se propose d'envoyer ses conférenciers et son public à la section française de l'École.

En Amérique, M. Tolman, Secrétaire de la Ligue du Service social, chargée d'organiser la section américaine d'économie sociale à l'Exposition de 1900. MM. les professeurs Jackman, de l'École Normale de Chicago, Adams, de l'Université de Pensylvanie, M. Stoddard Dewey, M. le Dr Josiah Strong s'occupent d'organiser la propagande. Elle prendra bientôt une plus puissante extension par l'arrivée simultanée de M. le professeur Geddes, qui va faire dans les Universités américaines une série de conférences sur l'Association Internationale et l'École de l'Exposition, et de M. Henri de Régnier, membre fondateur du groupe français, qui dans ses conférences présentera également l'Association Internationale au public américain.

Nous espérons vivement que l'Allemagne, où toutes les œuvres de science et d'enseignement sont en général assurées du succès, constituera sa section à côté des sections française et anglo-américaine à l'École de l'Exposition. MM. les professeurs de Bar, de Goettingue, Stoerk, de Greifswald, Ulmann, de Munich, sont actuellement à la tête du mouvement. M. Richter, commissaire général de l'Allemagne à l'Exposition de 1900, s'intéresse également à l'Association, et bientôt de ce côté des négociations importantes seront engagées.

En Russie, en Autriche, en Espagne, au Portugal, en Suède, en Grèce, au Canada, l'Association, dès main-

tenant, compte des adhérents, [principalement dans le monde des Universités.

Il en est de même en Italie, où sous la direction de M. le commandeur Bodio, de MM. les professeurs Brusa, Buzzati, Carlo Cantoni, sénateur, Enrico Ferri, député, Fusinato, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, le mouvement prend une rapide extension.

La Hollande, le pays de la Conférence de la Paix, ne pouvait pas davantage rester indifférente à notre œuvre. L'Association y a trouvé des partisans chaleureux en la personne de MM. les professeurs Asser, conseiller d'Etat, de Groot, Van der Lith, Rahusen, P.-A. Tichelaar, Van de Vlugt, et de M. Pierson, président du conseil, qui s'occupent activement de créer un groupe hollandais.

En Suisse, les progrès de l'Association ont été momentanément arrêtés par suite de la mort du regretté M. Numa Droz, qui avait pris l'initiative de la constitution du groupe. Mais son œuvre est reprise par MM. Brocher de la Fléchère, Odier, Georges Renard, qui groupent autour d'eux les premiers adhérents.

Ce mouvement international, déjà fort important, a été provoqué par de simples sollicitations individuelles. Aujourd'hui l'Association, suffisamment organisée, commence en tous pays une puissante propagande.

Ressources du groupe français

L'Association étant une fédération de groupes autonomes, chaque groupe est maître de ses finances.

Les ressources du groupe français sont les donations et subventions qui lui ont été et lui seront faites, les cotisations de ses sociétaires, enfin sa part des droits que verseront les membres de l'École de l'Exposition (1).

(1) Toutes dépenses et recettes communes seront, après entente, proportionnellement réparties entre les différents groupes nationaux.

Le prix des cartes d'entrée, valables une semaine, est fixé à 25 francs. Ces cartes donnent entrée à toutes les conférences tant françaises qu'étrangères. Des cartes de plus longue durée, à des prix qui n'ont pas encore été fixés, mais qui seront proportionnellement plus faibles, pourront aussi être délivrées (1).

(1) Pour les Membres de l'Association, le prix des cartes d'entrée sera diminué du montant de leur cotisation annuelle ou de leur donation. — Les Membres fondateurs jouiront d'une carte d'entrée permanente.

N. B. — *Toute personne qui désire faire partie du Groupe français est priée de remplir un des bulletins ci-après et de l'adresser au :*

SECRETARIAT DU GROUPE FRANÇAIS

6, rue de la Comète

Paris

Le mode de recouvrement des cotisations sera ultérieurement indiqué. Toutefois, l'Association sera très reconnaissante aux personnes qui voudront bien joindre un bon de poste à leur bulletin d'adhésion et qui simplifieront ainsi la tâche du Secrétariat.

Je soussigné :

82227013120

Nom.....

Titre et profession.....

Adresse.....

désire faire partie du Groupe Français de l'Association Internationale pour le développement de la Science des Arts et de l'Éducation, en qualité de membre (1).....

A....., le..... 1900.

SIGNATURE :

- (1) Sociétaire, versement minimum..... 10 francs
- Sociétaire à vie, versement minimum. 100 —
- Bienfaiteur, versement minimum..... 500 —
- (ou 3.000 francs de garantie)

Je soussigné :

Nom.....

Titre et profession.....

Adresse.....

désire faire partie du Groupe Français de l'Association Internationale pour le développement de la Science des Arts et de l'Éducation, en qualité de membre (1).....

A....., le..... 1900.

SIGNATURE :

- (1) Sociétaire, versement minimum..... 10 francs
- Sociétaire à vie, versement minimum. 100 —
- Bienfaiteur, versement minimum..... 500 —
- (ou 3.000 francs de garantie)

Je soussigné :

Nom.....

Titre et profession.....

Adresse.....

désire faire partie du Groupe Français de l'Association Internationale pour le développement de la Science des Arts et de l'Éducation, en qualité de membre (1).....

A....., le..... 1900.

SIGNATURE :

- (1) Sociétaire, versement minimum..... 10 francs
- Sociétaire à vie, versement minimum. 100 —
- Bienfaiteur, versement minimum..... 500 —
- (ou 3.000 francs de garantie)

Je soussigné :

92227013/21

Nom.....

Titre et profession.....

Adresse.....

désire faire partie du Groupe Français de l'Association Internationale pour le développement de la Science des Arts et de l'Éducation, en qualité de membre (1).....

A....., le..... 1900.

SIGNATURE :

- (1) Sociétaire, versement minimum..... 10 francs
- Sociétaire à vie, versement minimum. 100 —
- Bienfaiteur, versement minimum..... 500 —
- (ou 3.000 francs de garantie)

Je soussigné :

Nom.....

Titre et profession.....

Adresse.....

désire faire partie du Groupe Français de l'Association Internationale pour le développement de la Science des Arts et de l'Éducation, en qualité de membre (1).....

A....., le..... 1900.

SIGNATURE :

- (1) Sociétaire, versement minimum..... 10 francs
- Sociétaire à vie, versement minimum. 100 —
- Bienfaiteur, versement minimum..... 500 —
- (ou 3.000 francs de garantie)

Je soussigné :

Nom.....

Titre et profession.....

Adresse.....

désire faire partie du Groupe Français de l'Association Internationale pour le développement de la Science des Arts et de l'Éducation, en qualité de membre (1).....

A....., le..... 1900.

SIGNATURE :

- (1) Sociétaire, versement minimum..... 10 francs
- Sociétaire à vie, versement minimum. 100 —
- Bienfaiteur, versement minimum..... 500 —
- (ou 3.000 francs de garantie)